

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE ET DU COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN

12^e ANNÉE. – 7^e NUMÉRO. – Juillet 1863.

QUELQUES NOTES ARCHÉOLOGIQUES ET HISTORIQUES SUR LE VILLAGE DE BAGNEUX (MEURTHE).

Le village de Bagnaux se trouve mentionné sous les noms de *Banniolum*, *Banviolum*, *Baniacum* ; de *Bagnuelzt*, *Baigneul*, *Baigneux*, *Bagne*, dans plusieurs chartes de moyen-âge et dans divers documents des temps modernes¹.

Le Père Benoît Picart explique ainsi l'étymologie de *Banniolum* : « lieu où les Romains avaient des bains. »

Quelques auteurs ont aussi parlé d'un camp romain à Bagnaux. Ces deux assertions sont aujourd'hui assez difficiles à vérifier ; je me bornerai à dire qu'il existe dans cette localité des fontaines dont la température est plus élevée que la moyenne, et que l'abbé Paramelle, en 1847, y a annoncé la présence d'eau thermales. A l'égard du camp romain, j'en ai vainement cherché les traces.

Malgré le peu de succès de mes recherches sous ces deux points de vue, Bagnaux n'en est pas moins encore curieux à étudier sous le rapport des antiquités. En effet, son territoire est traversé, du sud au nord, par la grande voie romaine de Langres à Toul, et les trouvailles d'objets antiques, de monnaies, de poteries romaines, ont été fréquentes le long de cette voie, mais surtout depuis l'établissement du chemin de grande communication, soit en creusant des fossés, soit en abaissant de M. Lepage pour les sépultures qui ont ainsi été découvertes en 1859, au Château-Rouge.

Sur toute l'étendue du territoire, on rencontre aussi des traces d'anciennes habitations, offrant tous les caractères de constructions romaines. Voici le nom des cantons les plus remarquables où l'on trouve des ruines : Devant-la-Voivre, au Viller, Florey, en Maizières, en Champagne, en Flexis, à la Croix (dans plusieurs endroits), à l'Anglure, à la Sarrazinière², à la Pérelle. On en rencontre ensuite de plus modernes au Vieux-Moulin, au Moulin-à-Vent, au Vigneux, et autour du village.

La Prérèlle. Dans ce canton, situé à quelques centaines de mètre au sud du poteau qui se trouve à la hauteur de Bagnaux, les ruines sont très-remarquables. Elles s'étendent, à droite et à gauche de la chaussée romaine, sur une longueur d'un kilomètre au moins. Les tuiles romaines y sont encore en quantité considérable dans certains endroits, bien qu'on les ait amassées déjà à différentes époques pour en faire du ciment. On y a trouvé des foyers en terre cuite, des fragments de poteries romaines, et des monnaies au nombre desquelles on distinguait un Vespasien en argent, enfin des étriers en fer actuellement en possession de M. l'agent-voyer en chef. Il y a environ vingt ans, en labourant, le sol s'affaissa tout-à-coup sous les pieds d'un bœuf, à une profondeur d'un mètre et demi, et on put reconnaître un puits dont la paroi, parfaitement arrondie, était en terre glaise fortement battue. On n'eut pas la curiosité de faire des recherches, et la cavité se combla avec le temps³.

Il ne reste plus à Bagnaux que peu de traces du moyen-âge, ce qui s'explique en partie par l'incendie du village et de l'église, au XVII^e siècle. La tour de l'église et des fonts baptismaux ont seuls échappé à cette ruine. Le rez-de-chaussée de cette tour offre quelques détails d'architecture qui permettent d'en faire remonter la construction au XII^e siècle. En effet, le portail et l'arcade séparant le porche de la nef, présentent une ogive très-obtuse ; les pieds-droits offrent deux colonnes engagées, surmontées de chapiteaux

1 Voy. *Dictionnaire topographique de la Meurthe*, par M. H. Lepage.

2 Cette dénomination est assez fréquente dans nos contrées : ainsi, à Allain, Colombey, Moutrot et Crézilles ont des cantons portant le même nom et offrant des ruines romaines. Il est à remarquer que les cantons ainsi dénommés occupent des points culminants de la plaine.

Dans le canton de la Sarrazinière, du ban d'Allain, un cultivateur, au moins d'octobre dernier, voulant faire disparaître des fondations qui arrêtaient fréquemment sa charrue, trouva dans les fouilles un Vitellius en argent, des cornes de cerf, de la poterie romaine fine, de la ferraille, etc. On avait déjà précédemment trouvé, dans les environs, un Commode en argent et un Constantin en bronze.

3 Bagnaux n'est pas la seule localité de nos environs qui offre des ruines romaines sur son territoire. On en rencontre en quantité dans toute la plaine sud de Toul, et notamment sur le territoire des villages à proximité de la voie romaine. Ainsi, à Allain, outre les cantons déjà cités, des Thermes, de la Poche, du Poirier-Bécat, du Gagne-Petit, du Monastère, de la Sarrazinière et au Cercueil, on peut encore ajouter les Plâtes-Pierres, la Haie-Mignot, la Haute-Borne, où l'on découvre un tronçon de voie romaine, et le Han, canton situé au sud du village, sur le côté d'une ancienne chaussée où l'on rencontre aussi, avec des traces d'habitation, de nombreuses sépultures, à une profondeur de 25 centimètres environ. Quelques-unes de ces sépultures ont été découvertes l'année dernière, et il a été possible de constater que les cadavres avaient été placés côte à côte, les pieds tournés vers l'Orient, et que tout le soin apporté à ces inhumations, probablement précipitées, s'était borné à placer quelques pierres plates pour protéger la tête seulement. On voyait dans les fouilles quelques tuileaux romains.

cubiques dans l'ornementation desquels on remarque des figures grossières ; enfin, sur les côtés ce porche, on voit deux petites baies murées à plein cintre.

Les fonts dont j'ai parlé présentent un massif de forme hexagonale avec panneaux couronnés d'ogives du XV^e siècle. Ils se trouvent relégués dans l'ancien jardin de la cure.

Moulin-à-Vent. Pendant les trois derniers siècles, il a existé à Bagneux un moulin à vent, dont M. Lepage a parlé dans *les Communes*.

Le premier fut bâti sur la chaussée romaine, au canton appelé aujourd'hui au Vieux-Moulin. Le second était aussi sur la chaussée, à la rencontre du chemin d'Allain et à vingt mètres environ au nord du poteau indicateur actuel. Ce dernier moulin, détruit et reconstruit à diverses époques, existait encore vers le milieu du siècle dernier, et, en 1713, il appartenait à un nommé Poitier, d'Allain, qui le louait 20 écus de trois livres. On voit aux archives de Bagneux un plan de ce moulin, avec ses dépendances, dressé vers 1740, à l'occasion d'un procès.

La Justice. Bagneux était, avant la révolution, le siège d'une haute justice dont faisait partie le village de Crézilles ; elle relevait de MM. Les vénérables chanoines de Saint-Gengoult de Toul. Il y avait alors un signe patibulaire élevé au canton appelé *la Justice*, situé sur une hauteur, entre les deux villages, à la limite de leurs territoires. En 1710, le procureur d'office desdites terres et seigneuries, requiert les habitants de ces deux communautés de le rétablir attendu que « les orages et vents des environs de Noël l'ont renversé parce que les bois étaient pourris⁴. »

Incendie de Bagneux par les Suédois. L'histoire ne mentionne pas positivement la présence de Suédois dans nos contrées ; mais il n'est que trop vrai que ces cruels ennemis sont venus dans les environs de Colombey, et qu'ils y ont exercé de terribles ravages dont la tradition conserve un souvenir encore vivace.

Bagneux compte malheureusement au nombre des villages qui eurent le plus à en souffrir, car il fut complètement détruit par l'incendie ; et aujourd'hui on recherche vainement, dans les constructions, des traces de bâtisses antérieures à cette triste époque ; mais, par contre, on découvre fréquemment, dans les jardins aux abords du village, en fouillant le sol, des ruines qui datent de ces guerres.

On trouve, aux archives de la mairie, quelques pièces qui font mention de cet incendie. C'est d'abord une requête, en 1705n des habitants de Bagneux à M^{gr} l'évêque de Toul, pour rétablir d'anciens usages d'église tombés en désuétude, dans laquelle on lit « que pendant le temps des guerres, par l'incendie de l'église et du village de Bagneux, les titres et papiers appartenant à ladite église se sont trouvez brûlez ou perdus. »

C'est ensuite la déclaration de 1738, dans laquelle on rencontre ce passage : « Les ditz habitants de Bagneux n'ont aucun titre de leurs biens communaulx parce que le village a été brûlé par les Suédois, il y a environ un centaine d'années ; et il a esté un long temps que le village estoit abandonné à cause des guerres⁵. »

Bagneux, en effet, reste désert pendant de longues années ; c'est ce qui résulte d'une note des comptes du domaine de Gondreville, pour l'année 1679, portant que Bagneux était « dès longtemps abandonné ».⁶ En 1708, il y avait 26 habitants.

A Colombey, on trouve des ruines au Coin-Jeanmaire, au Haut-de-Charmette, à l'Hamonville, aux Sarrazinières, Sous-le-Taillis, aux Raies-Montant. Dans ce dernier canton, il y a environ vingt ans, en provignant, on découvrit une espèce de cave, et à proximité, au milieu de tuiles romaines, des monnaies, des lances, des lames d'épées, etc. Dans celui du Taillis, il y a trois ans, on a trouvé, dans des fouilles faites dans le même but qu'à la Sarrazinière d'Allain, une grande quantité de pierres taillées au ciseau, quelques fragments de tuiles et de poteries romaines, de la ferraille, des cornes de cerf, etc. Il n'est pas rare de trouver des monnaies romaines à Colombey. M. V. en a déjà réuni une petite collection dans laquelle on remarque surtout un fort joli Trajan en grand bronze.

A Moutrot on en rencontre à la Sarrazinière, en Mononville, à la Terre-Monsieur, Sur-les-Moulins, en Moulin-Vaux et en Mollonville ou Derrière-Latrie, canton qui se trouve derrière le cimetière et à ce que l'on croit derrière l'ancienne église de Mollonville.

A Crézilles, on peut citer les cantons dits aux Sarrazinières, aux Thermes, aux Petites-Pièces, la Conneau, etc.

A Barisey-au-Plain, on en voit à l'Etang, à la Lochère, à la Planche ; c'est le nom resté au canton où était autrefois bâti Barisey-la-Planche ; ces ruines ne datent que de 1633.

4 Dans le siècle dernier, il existait encore un usage féodal assez singulier. Le maire de Bayeux et celui de Crézilles étaient tenus de se rendre à Toul, le 11 mai de chaque année. En signe de vasselage, ils devaient offrir au doyen du chapitre une certaine quantité de cire fournie par les deux communautés, puis assister à la messe solennelle de Saint-Gengoult, et aller à l'offrande la corde au cou. Après l'office, les deux maires étaient invités à la table des chanoines.

5 Dans l'un des précédents numéros du Journal, il a été parlé de l'incendie d'Allain par les Suédois. J'ajoute que Thuilley fut traité de même, et la tradition rapporte qu'à la suite des guerres, il n'y revint que l'une des anciennes familles.

Colombey, Barisey-la-Côte, Moutrot, Crézilles, sont de construction moderne. Barisey et Moutrot ont même été rebâti à plusieurs centaines de mètres à l'orient de l'ancienne position des deux villages, en sorte que dans la première de ces deux localités, l'église, qui est très ancienne, occupant par le passé le centre de village, se trouve aujourd'hui) 300 mètres dans les vignes.

Barisey-au-Plain semble avoir été un peu plus heureux, grâce sans doute à son château fort. Enfin, n'est-ce pas à cette époque que disparut, avec Mollonville (l'ancien Moutrot) le village de Barisey-la-Planche, qui était situé sur la voie romaine, à quatre ou cinq cents mètres de la limite des Vosges ?

6 Voy. *Les Communes de la Meurthe*, par M. H. Lepage.

Enfin en 1711, on y compte une population de 30 ménages ; mais les remontrances que les habitants fournissent à cette époque à la suite du rôle de la subvention, prouvent que leur misère était grande : « Le ban de Bagneux, disent-ils, est de si peu de rapport que les laboureurs n'y peuvent pas subsister. C'est un village où il n'y a aucun commerce, ce qui oblige les habitants à vendre leurs biens à gens *defforains* pour vivre ; car avant qu'ils soient au milieu de l'année, il y en a une partie qui n'a plus de grain, ce qui met le désordre dans le village et fait que les habitants s'absentent du lieu. »

Ajoutons qu'à cette époque tous les habitants de Bagneux, trois exceptés, étaient laboureurs ; mais un seul cultivait d'une charrue sur le sien propre ; les autres étaient fermiers pour tout ou partie de leur culture.

Les habitants de Bagneux auraient pu mentionner aussi comme cause de leur misère, le peu de sécurité de la contrée à cette époque et les charges qui pesaient sur l'agriculture.

Car il ne faut pas oublier que dans les premières années du XVIII^e siècle et jusqu'en 1713, pendant que la Lorraine jouissait d'une profonde tranquillité, le temporel des Trois-Evêchés, et en particulier les environs de Bagneux, étaient infestés par des bandes de pillards que la maréchaussée était impuissante à réduire. Ces bandes attaquaient souvent de vive force, tantôt un village, tantôt un autre, et elles choisissaient de préférence, pour accomplir ces actes de brigandage, le moment où les habitants étaient à leur travaux des champs⁷.

Les registres de la justice de Bagneux rappellent le souvenir de l'une de ces fréquentes agressions, dirigée contre le presbytère qui se trouvait près de l'église et un peu à l'écart. Ils rapportent que « sur le soir, quatre quidams sont venus attaquer la maison de cure, cherchant à enfoncer les portes et proférant des menaces de mort. » Mais la servante put s'échapper par le jardin, alla chercher main-forte, et ces malfaiteurs prirent la fuite.

Il reste encore au milieu de nous, dans les constructions de l'époque, des traces de ce continuel état de guerre : ce sont les barreaux aux vitres, les verrous aux portes. En cas d'attaque, on se barricadait chez soi, quand on n'avait pas eu le temps de se réunir pour défendre l'entrée du village à ces hardis malfaiteurs.

J'ai parlé des charges qui pesaient sur l'agriculture ; une petite revue des ces charges fera comprendre la position critique des habitants de Bagneux.

On a vu que presque tous les habitants de Bagneux étaient fermiers, ils devaient donc acquitter : la dîme, les droits de soine (redevances d'avoine à la Saint-Remy et à la Saint-Martin), la subvention et leur canon. Je ne parle pas des autres droits seigneuriaux secondaires. Si à cela on joint les difficultés de faire les récoltes, qui formaient tout leur avoir, soit à raison des entraves apportées par les seigneurs pour s'assurer la perception des dîmes, soit à raison du manque de bras – et ceci était une difficulté majeure à cette époque – on comprendra facilement combien de moissons étaient longues et difficiles et comment, dans les années pluvieuses, les récoltes étaient bientôt compromises et quelquefois totalement perdues.

La subvention devait être aussi une lourde charge à cette époque déjà. On sait que vers 1757, en s'augmentant, elle provoqua des troubles. Ainsi, en 1711, à Bagneux, elle s'éleva à 780 livres. Les biens de main-morte en étaient exempts ; or, les deux tiers du ban furent rangés dans cette catégorie en 1789, par les habitants, dans leur cahier de doléances. Le tiers du revenu de Bagneux avait donc cette contribution à sa charge. Elle se préleva alors sur 27 habitants, déduction faite des exemptés par la communauté et des insolubles.

Ainsi, le cultivateur d'une charrue sur le sien était coté 83 livres ; celui qui labourait d'une charrue la moitié sur le sien et l'autre partie à ferme, devait 63 l. ; une demi-charrue, dans ces dernières conditions, payait 39 l., etc.

E. OLRV.

Source : Site internet de la Bibliothèque Nationale de France : gallica.bnf.fr

Extrait des conditions d'utilisation des contenus de Gallica :

Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

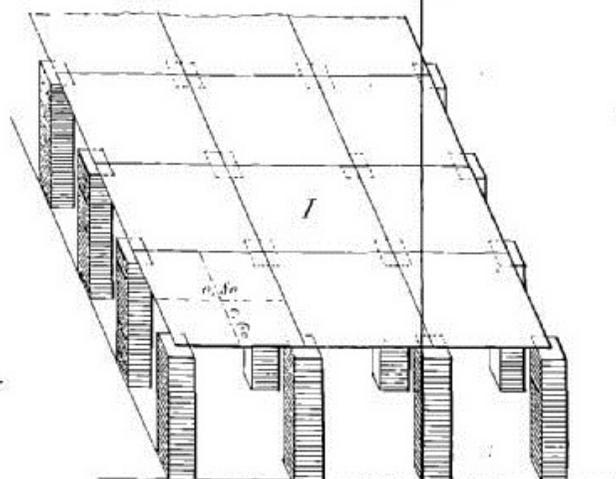
- *La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.*

Ce document est mis en ligne sur le site internet du village d'Allain pour une utilisation non-commerciale.

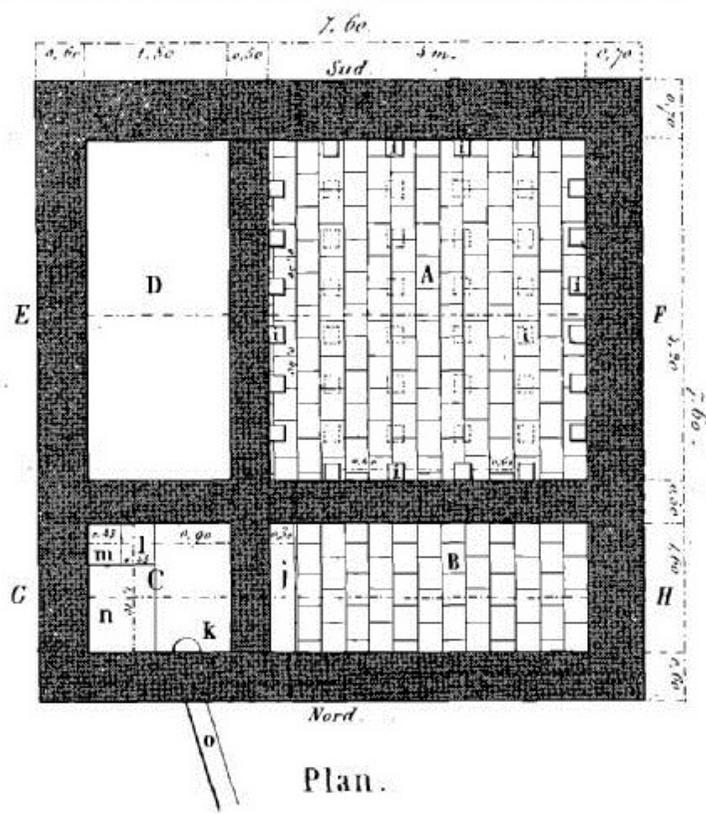
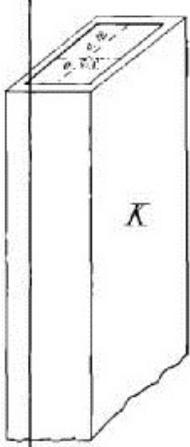
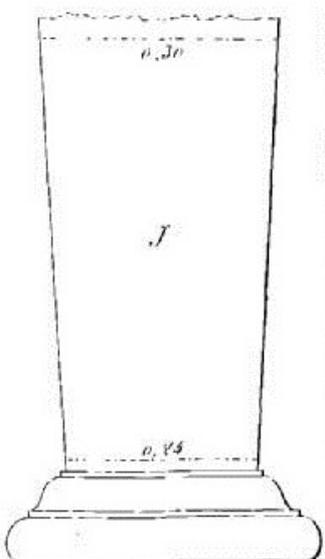
Informatisé par Stéphane Lindeperg, 2013.

⁷ Voy. *La Notice sur Blénod-lès-Toul*, par M. l'abbé Guillaume, page 133 et suivantes.

PLAN et COUPES des constructions romaines découvertes aux THERMES, territoire de Crézilles.



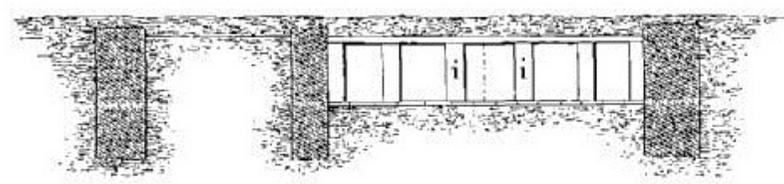
Vue de côté du réservoir avant la ruine de l'établissement.



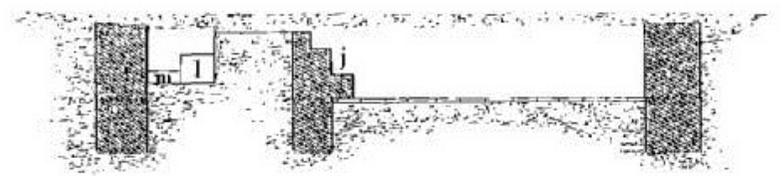
Plan.

LÉGENDE.

- A - Réservoir.
- B - Frigidarium, bassin pour les bains froids.
- C - Cabinet de bains.
- D - Salle pour chauffer les bains.
- i - Piliers.
- j - Gradin pour descendre dans le bain froid.
- k - Crépice du tuyau de décharge.
- l - Pierre servant de degré pour descendre dans le bain.
- m - Autre degré.
- n - Petit bassin pour prendre les bains.
- o - Petit aqueduc souterrain.



Coupe suivant la ligne EF du plan.



Coupe suivant la ligne GH du plan.

Le plan et les coupes sont à l'échelle d'un cent pour mètre.

E Olry